

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
55
Suppléants ayant voix
délibérantes :
2
Conseillers représentés :
1
Total votants :
58

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} Février 2017 A 18 Heures

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 25 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Février 2017 à 18H, Avenue Charles Gaulle - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Karine BRODIN, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAURÉZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseillère ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Philippe CAYRE

Conseillers absents :

Bernard LORTON, Didier CORNET

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Séverine CHAPUIS, David POMMERETTE

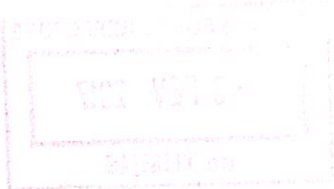
Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Désignation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS DELIBERATION N°20170201-13

Conformément à l'article R123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CIAS doit être renouvelé. Dès son renouvellement, le Conseil de Communauté doit procéder à l'élection de ses nouveaux membres.

Conformément à l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil de Communauté de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) de la Montagne Thiernoise.

Considérant l'article L123-6, le Conseil d'Administration du CIAS est composé, outre le Président de la Communauté de Communes qui est Président de droit du CIAS, à parité de membres élus au sein du Conseil de Communauté et de membres nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire de la Communauté de Communes.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe à 19 le nombre des administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS, dont le Président, 9 membres élus et 9 membres nommés.

TOTAL VOTANTS :	58 =	55 Conseillers Présents	+	3 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD